

Métier Poseur d'armature de béton		
Secteur	Articles	Demandes des employeurs
IC/I	20.02 6) (Nouvel article)	Prévoir un principe d'étalement des revenus.
IC/I	Section 20	Permettre, sur une base volontaire, la reprise des heures perdues pour cause d'intempéries durant la semaine régulière de travail.
IC/I	Section 20	Revoir le concept des taux horaires afin d'établir deux plages horaires et abolir les primes concernées.
IC/I	Section 23	Revoir le concept de frais de déplacement.
IC/I	IC : 18.02 7) Ind. : 18.02 8)	Modification du temps d'intempéries.
IC/I	20.03 8)	Permettre la limite quotidienne à un maximum de 10 heures par jour du lundi au vendredi avec une limite hebdomadaire de 40 heures pour tout type de travaux.